

BeiGene, au-delà de la mise à disposition de thérapies innovantes, souhaite contribuer à l'amélioration de la prise en charge et des parcours de soins des patients atteints d'**hémopathies malignes à cellules B**.

À cette fin, BeiGene a constitué un fonds spécial destiné à soutenir des **projets innovants** dans la prise en charge des patients avec hémopathies B, par l'attribution de deux bourses de 20 000 €.

Les projets seront évalués par un Comité Scientifique pluridisciplinaire. Le jury « Appel à Projets BeiGeneration » sélectionnera 2 projets qui contribueront à l'optimisation des soins et parcours pour les patients atteints d'hémopathies malignes à cellules B.

- Date limite de soumission des projets : **31 janvier 2024**
- Cérémonie de remise des prix : Journées HeMotion 2024, les 7 et 8 mars 2024

➔ Quels sont les projets éligibles ?

Les **projets innovants au service de la prise en charge des patients avec hémopathies malignes B** (Waldenström, MZL, CLL/SLL, FL, MCL, DLBCL,...) en milieu hospitalier ou ambulatoire (mais avec lien ville-hôpital), visant à améliorer **la prise en charge globale** (les soins et le parcours des patients), sur des aspects aussi bien cliniques que fondamentaux, à l'exclusion des essais cliniques.

Il peut s'agir de projets innovants **organisationnels / de suivi / de coordination** (impliquant par exemple des hématologues, des pharmaciens hospitaliers, des infirmières, des psychologues,...) ou de **projets de recherches**.

Ces projets peuvent notamment, *mais pas exclusivement*, être basés ou s'appuyer sur les **solutions numériques en santé au sens large**, incluant les bases de données, la collection de données en vie réelle (tels que des registres, des données de vie réelle...) ou d'autres projets innovants s'appuyant sur les nouvelles technologies d'intelligence artificielle ou autre nouvelles technologies. *Le projet ne doit pas être directement lié à l'utilisation d'une spécialité pharmaceutique spécifique.*

Le projet doit être réalisé dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée.

➔ Qui peut poser sa candidature ?

Ces Bourses s'adressent aux candidats **professionnels de santé et/ou chercheurs et/ou étudiants** affiliés à une université ou à un programme de formation médicale régionale de santé ou à un établissement de soins ou de recherche, travaillant dans une équipe installée en France.

Le candidat doit répondre à tous les critères ci-dessous :

- prendre en charge des patients atteints d'hémopathies malignes à cellules B
- ne pas être un employé de l'industrie pharmaceutique

Critères d'évaluation :

- Objectifs du projet clairement définis et réponse à un besoin clairement énoncé et établi
- Pertinence et impact du projet dans l'amélioration de la prise en charge / du parcours de soins des patients
- Originalité et caractère innovant du projet par rapport au thème proposé
- Méthodologie et rigueur du projet
- Descriptif de la mise en place du Projet (problématique / contexte / bibliographie)
- Faisabilité du projet en termes de moyens et de cohérence pour le candidat et son équipe
- Pertinence de l'estimation budgétaire & description de l'utilisation prévisionnelle du prix

* Les informations détaillées seront à retrouver dans le règlement

** Le modèle de lettre d'engagement du candidat sera inclus dans le règlement

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à joindre au dossier

A rédiger **en français**, **sur maximum 5 pages** (sans les annexes) en double interligne en suivant le plan ci-dessous :

DESCRIPTION DU PROJET

- Intitulé précis du projet
- Un résumé sous forme d'abstract de maximum 2500 caractères (espaces compris)
- Investigateur principal / Co-investigateurs / Lieu(x) de déroulement du projet
- Problématique et rationnel du projet par rapport aux connaissances / besoins actuels
- Objectifs principaux et secondaires
- Approche(s) méthodologique(s) et grandes étapes clés
Indiquer la durée prévisible du projet et préciser la situation actuelle du sujet de recherche
- Description détaillée du projet
- La source des données ou les populations étudiées
S'il s'agit de patient : l'état d'avancement de l'obtention des autorisations nécessaires ainsi que la conformité aux lois et réglementations applicables.
- Les résultats / bénéfices attendus, les indicateurs de mesure intermédiaires et finaux

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Préciser si l'étude relève de la loi Huriet et, si c'est le cas, préciser si le projet a été soumis à un CPP et fournir la lettre d'accord le cas échéant.

ESTIMATION BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNELLE

Préciser le plan de financement du projet, comprenant les principaux postes de dépense et l'utilisation du montant de la bourse : indiquer les prix négociés TTC.

La faisabilité du projet ne doit pas dépendre de l'obtention d'un co-financement non encore obtenu. Le prix ne peut pas être attribué pour financer un salaire, mais il peut couvrir les frais d'activité et de matériel.

COMMUNICATION

- *Liste des principales publications du demandeur et de son équipe sur le sujet de recherche pendant les 4 dernières années.*
- *Calendrier de mise en place de communication/publications*

ANNEXES

- Bibliographie relative au projet (max 15 références)
- Une fiche d'information contenant les différents membres du projet, de l'encadrant et incluant le curriculum vitae du candidat
- Lettre d'accompagnement (facultative) sur papier libre
- Un courrier du chef de service ou du responsable cautionnant le projet et s'engageant à en permettre le déroulement
- Un RIB de l'association loi 1901 / de la personne morale

Les dossiers de candidature sont à déposer :

- **Sur le site [BeiGene.medical.info.fr](https://bit.ly/BeiGeneration) : <https://bit.ly/BeiGeneration>**
- **Ou à envoyer par e-mail à l'adresse suivante : contact-beigeneration@beigene.com**